

République Française  
 Département de la Creuse  
 Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2025/11/05

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST****DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 novembre 2025 - Délibération n° 2025/11/05

**Objet : Travaux 2026 d'amélioration énergétique de la Maison de l'Enfant – Plan de financement et autorisation de demande de subvention**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 28 octobre 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY – Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE

**Etaient excusés :** Pierre-Marie NOURRISSEAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	7			7	
Pour	Contre				
7	0	0	0	0	0

Le Président rappelle les travaux inscrits au PPI, validés en commission finances du 29 janvier 2025 puis lors du débat d'orientations budgétaires du 25 février 2025.

Il précise que les dépenses d'énergie liées aux bâtiments communautaires et la nécessité d'effectuer des travaux sur le bâtiment qui accueille l'ALSH situé à Bourganeuf.

- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'ALSH situé sur la commune de Bourganeuf

## Nature des travaux (en € HT)

Nature	Montant HT
Etude de maîtrise d'œuvre	23 000 €
Isolation des murs par l'intérieur	6 480 €
Remplacement des menuiseries – DV PVC	53 676 €
Remplacement des luminaires - LED	30 280 €
Travaux de reprise de la toiture	54 093,80 €
Remplacement du système de la chaudière	110 000 €
Aléas et imprévus (10 %)	28 700 €
<b>Montant Total HT</b>	<b>306 229,80 €</b>

Le montant total des travaux est subventionnable à 80 % comme suit :

Plan de financement prévisionnel			
Co-financeurs	Montant (en € HT)	Part dans le financement total	Sollicité ou acquis
Etat DETR	153 114,90 €	50%	sollicité
Etat Fonds Verts	91 868,94 €	30%	sollicité
Région			
Département			
<b>Total cofinancements publics</b>	<b>244 983,84 €</b>	<b>80%</b>	
Autofinancement	61 245,96 €	20%	
<b>Total maître d'ouvrage</b>	<b>61 245,96 €</b>	<b>20%</b>	
<b>Coût total</b>	<b>306 229,80 €</b>	<b>100%</b>	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire décide de :

- Approuver le projet de travaux de rénovation énergétique du bâtiment ALSH de Bourganeuf ;
- Valider le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- Dire que les crédits seront prévus au budget primitif du budget général de 2026 ;
- Autoriser le Président à solliciter les demandes de subventions auprès des différents partenaires suivant le plan de financement ci-dessus ;
- Autoriser le Président signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

